

- J. Csete et al., “Vertical HIV transmission should be excluded from criminal prosecution”, *Reproductive Health Matters* (2009) 17(34), pp. 154-162

Résumé

La prévention de la transmission mère-enfant du VIH (PTME) est un volet important des ripostes mondiales et nationales au VIH et au sida. Ces dernières années, beaucoup de pays ont adopté des lois qui criminalisent l'exposition au VIH et sa transmission. Beaucoup de ces textes sont rédigés au sens large et ont des clauses qui permettent, dans certaines circonstances, d'engager des poursuites pénales pour transmission verticale. Même si les actions en justice ne se sont pas encore matérialisées, le recours à ces lois contre des femmes enceintes séropositives pourrait aggraver la stigmatisation dont elles souffrent déjà et avoir un effet néfaste sur l'utilisation des programmes de PTME. Bien que l'on ait souvent proposé et adopté des lois pénales qui visent la transmission du VIH pour protéger les femmes, ces législations peuvent se retourner contre elles. Il faut réviser les lois pénales sur l'exposition au VIH et sa transmission afin d'exclure explicitement la transmission verticale comme motif de poursuites. L'élargissement des services de PTME en veillant à ce qu'ils soient abordables, accessibles, accueillants et de bonne qualité est la mesure la plus efficace pour réduire la transmission verticale du virus et devrait être la stratégie primaire dans tous les pays.